

Comité syndical du 12 octobre 2024

Délibération n° CS01-12102024

Objet : recrutement d'un/e chargé/e de mission urbanisme – géomatique

Les membres de Métropole Savoie, légalement convoqués en date du 02 octobre 2024 par Thibaut Guigue, Président, se sont réunis le 12 octobre 2024 à 09h00 à Barby, à la salle des fêtes.

- Nombre de délégués : 183 titulaires
- Nombre de délégués présents : 96
- Nombre de pouvoirs : 7
- Votes : 103

DELEGUES TITULAIRES DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (77)

CA GRAND LAC (17)

BASTIEN Franck; BLANC Damien; BRAISSAND Jean-François; CARDE Daniel; CARPENTIER Jean-Claude; CHAPUIS Nicolas; COUDURIER Fabien; GIMENEZ André ; GIRARD Serge; GUIGUE Thibaut; JACQUIER Nicolas; MERCAT Nicolas; MERCIER Yves; PAPIN Christophe; PASQUALI Pierre-Yves; ROGNARD Olivier; TOUGNE-PICAZO Brigitte

CA GRAND CHAMBERY (35)

AUDOUX Jolaine; BAABAA Jimmy; BEGARD Cécile; BENEVISE Marine; BERTHOMIER Christian; BERTHOUD Luc; BOIX-NEVEU Arthur; BOUCHET Daniel; CALLE Jean; CARACO Alain; CARENCO Éric; CORDIER Philippe; DAMBUYANT Bénédicte; DOHRMANN Emilie; DUNOD Isabelle; DYEN Michel; FAIVRE Catherine; FAVRE Daniel; FERROUD-PLATTET Hervé; GAGET Alain; GAMEN Philippe; GOUGOU Jocelyne; GRILLOT Fabien; HACHET Valentin; JACQUIER Jean-Yves; MAUDUIT François; MIGUET Vincent; MORAT Franck; MOREAU Vincent; MUGNIERY Gilles; PAUCHET Gaëtan ; PICQ Bruno; PIERRETON Christophe; REPENTIN Thierry; WOLFF Corine

CC CŒUR DE SAVOIE (25)

BAZIN Jean-Jacques; BENETTI Jean-Luc; BERGER SABATTEL Jean-Yves; BRET Arlette; COMBAZ Alain; DE BRUYNE David; DELACHENAL Bertrand; DUC Jean-François ; DUPARC Stéphane; DUVAL Olivier; FAVRE Christiane; FONTANA Hélène; GACHET Jacky; GRANGE Michel; LAYDEVANT Laurence; LEMAIRE François; LOGEROT Yannick; MONNET Gilles; NICOLLE Jean-Claude; PAVILLET Yves; PICHON DEGUILHEM Fabienne; SAINT-GERMAIN Rémy ; SANTAIS Béatrice; SCHNEIDER Sylvie; VILLAND Franck

DELEGUES SUPPLEANTS DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (19)

CA GRAND LAC (4) CARRIER Christiane; CONVERT Jacques; PERROUX-KOEHREN Nino; PIGNIER Colette;

CA GRAND CHAMBERY (7) BONILLA Claudine; FATIGA Antoine; FRANCAZ Laurence; MARMET Olivier; MYARD Micheline; SIMON Pierre; VALLIER Claude

CC CŒUR DE SAVOIE (8) CARLE Patrick; CORNELOUP Alain; GUILLAUME Olivier; LOYET Gilbert; PEPIN François; POMA Martine; ROBERT Christophe; ROZIER Marc

POUVOIRS : (7)

CA GRAND LAC (2) : GRANGE Yves à **GIRARD Serge** ; MICHAUD Monique à **PASQUALI Pierre-Yves**

CA GRAND CHAMBERY (4) : PLATEAUX Claire à **BOUCHET Daniel**; NOBLECOURT Martin à **CARACO Alain**; GENNARO Alexandre à **GRILLOT Fabien**; ROMAGNOLI Danielle à **HACHET Valentin**

CC CŒUR DE SAVOIE (1) : MESTRALLET Jean-Claude à **MONNET Gilles**

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical, en séance du 18 mars 2023, a adopté une prospective financière 2022-2027 permettant des adaptations de la cotisation des EPCI au syndicat mixte et des moyens humains. A ce titre, un poste supplémentaire a été convenu afin de faire face au plan de charge croissant.

La situation du tableau des emplois du syndicat mixte ne permet pas d'accueillir ce renfort de l'équipe technique dans la mesure où les emplois disponibles ne correspondent pas au profil attendu. Il est à noter qu'une actualisation du tableau des emplois sera soumise ultérieurement.

Filière	Catégorie	Grade	Poste	Durée de travail	Effectif budgétaire	Pourvu
Technique / Administratif	A	Attaché principal / Ingénieur principal	Direction	Tps non complet - 14h	1	1*
Technique	A	Ingénieur principal	Responsable pôle urbanisme	Tps complet	1	1*
Technique	A	Ingénieur	Chargé de mission urbanisme	Tps complet	1	1
Administratif	B	Rédacteur principal, 1ère classe	Chargé de mission administration-finances	Tps complet	1	1
Technique	A	Ingénieur	Chargé d'études SIG - géomatique	Tps complet	1	1
Technique	A	Ingénieur	Chargé de mission urbanisme	Tps complet	1	1
Technique	A	Ingénieur principal	Chargé de mission urbanisme	Tps complet		
Technique	A	Ingénieur principal	Chargé de mission urbanisme	Tps complet		
Administratif	A	Attaché	Chargé de mission admin-finances-com	Tps complet		

(*) postes pourvus par une même personne

En conséquence, il est proposé de créer un emploi permanent de chargé/e de mission urbanisme – géomatique, de niveau ingénieur territorial de la filière technique, pour effectuer les missions suivantes :

- Produire les avis réglementaires de Métropole Savoie, notamment sur les documents d'urbanisme locaux, les opérations de plus de 5000 m² de SP, les implantations commerciales.
- Contribuer à la réalisation d'étude traitant des problématiques d'aménagement du territoire, à la mise en œuvre du SCoT et à toute évolution du projet et du document le cas échéant.
- Contribuer à l'observatoire de suivi du SCoT : produire des analyses (traitement statistique de données et rédaction des analyses correspondantes) dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- Exploiter et analyser les données multi thématiques : réalisation d'analyse par des requêtes, élaboration d'analyse sous formes cartographiques.
- Contribuer à structurer l'outil d'informations géographiques liées aux compétences de Métropole Savoie : création des couches d'information, récupération et contrôle des données géo référencées, saisir, transformer et modéliser ces données, garantir la qualité des données produites.
- Participer à la production de publications concrètes et pédagogiques à destination des élus sur des problématiques liées au SCoT et plus largement à l'aménagement du territoire.
- Participer à l'organisation logistique et administrative des instances de Métropole Savoie.

Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, il convient toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de prévoir la possibilité qu'il soit pourvu par un agent contractuel.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

L'agent devra répondre aux critères de diplôme et d'expérience professionnelle suivants : BAC + 5 de l'enseignement supérieur spécialisé en urbanisme - aménagement du territoire intégrant une spécialité en géomatique - production SIG.

Le niveau de rémunération est fixé par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, rémunération à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la délibération n°CS07-30012021 du 30 janvier 2021 portant aménagement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres administratifs et pour la filière technique,

Après en avoir délibéré, le comité syndical de Métropole Savoie décide de :

- **CREER** un emploi permanent relevant du grade d'ingénieur territorial pour effectuer les missions urbanisme – géomatique susmentionnées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, à recruter un agent contractuel pour l'emploi de chargé/e de mission urbanisme – géomatique pour une durée de 3 ans renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir en l'absence de candidature remplissant les exigences du poste ;
- **DIRE** que le candidat devra justifier d'un niveau d'études Bac + 5 années supérieures dans le domaine de l'urbanisme - aménagement du territoire intégrant une spécialité géomatique – SIG ;
- **FIXER** le niveau de rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire applicable à cet emploi ;
- **PRECISER** que les crédits nécessaires à la dépense correspondante sont inscrits au budget.

Le Président,



Thibaut GUIGUE

Pour : 103 – Contre : 0 – Abstention : 0

METROPOLE SAVOIE

Syndicat mixte pour le
Schéma de Cohérence Territoriale
25 rue Jean Pellerin – 73000 CHAMBERY
04 79 62 91 28 - info@metropole-savoie.com